



UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS
TEL. 01.44.83.65.55 –

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation et de la Fonction
publique
80 rue de Lille
75007 – PARIS

PARIS, le 19 juin 2012

Madame la Ministre,

Au mois de mars dernier, l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique Force Ouvrière (UIAFP-FO) avait réaffirmé à votre prédécesseur l'exigence de voir enfin reconnaître, sur le plan statutaire, les qualifications des travailleurs sociaux et éducatifs. A ce titre, les organisations syndicales avaient insisté pour que s'ouvrent de réelles négociations sur le déroulé de carrière et le reclassement de cette catégorie de personnel.

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE) de début avril, le ministre alors en charge de la Fonction publique a fait le choix d'imposer ses projets de décrets, maintenant ainsi les travailleurs sociaux dans la catégorie B. Un projet identique avait aussi été rejeté par nos homologues de la branche territoriale au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).

Face à cette absence de dialogue social, FO, comme d'autres organisations syndicales, avait décidé de boycotter ce CSFPE du 6 avril dernier.

L'UIAFP-FO considère que ces projets de décrets de transposition dans le cadre du Nouvel Espace Statutaire B (NES B) sont totalement inacceptables et vont entraîner une perte de rémunération pour ces personnels sur l'ensemble de leur carrière.

Ne pas publier ces projets de décrets en l'état serait, pour nous, un premier geste qui répondrait à l'attente des assistants et des conseillers de service social.

Dans l'attente de l'ouverture de réelles négociations sur ce sujet dans les trois versants de la Fonction publique, Force ouvrière réaffirme ses revendications :

- La reconnaissance au niveau II au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) des formations « Post-Bac » (assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, animateur, éducateur technique spécialisé et éducateur de jeunes enfants). FO considère que la reconnaissance de ces diplômes au niveau BAC + 3 (niveau licence) est incontournable et doit immédiatement se traduire par une requalification de l'ensemble des agents concernés. A cet égard, FO revendique un reclassement sur une grille de catégorie « A-type » des corps et cadres d'emplois des travailleurs sociaux.

.../...

- FO revendique la requalification des moniteurs-éducateurs, actuellement en catégorie B dans le « Nouvel espace statutaire ».
- Concernant les autres certifications « Infra-Bac » du travail social actuellement classées en catégorie C (technicien de l'intervention sociale et familiale, aide médico-psychologique, moniteur d'atelier), FO revendique le reclassement en catégorie B.

L'UIAFP-FO souhaite qu'une réponse rapide soit apportée à ce courrier afin de trouver une issue positive à ce dossier pour les personnels concernés, avant d'engager à moyen terme une réflexion de fond sur les grilles indiciaires pour l'ensemble des fonctionnaires et agents publics.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Christian GROLIER,
Secrétaire Général.